

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
Un No... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times and fares.

ALLEMAGNE. — Francfort, 22 juillet.

On écrit du Bas-Rhin, à la GAZETTE D'AUSSBOURG : La question belge intéresse vivement nos provinces en ce moment, attendu que, sous quelques rapports, elle affecte les opérations de notre commerce.

La réquisition d'une occupation militaire n'affecte pas moins la vie civile, car le complément d'un corps d'armée retire un grand nombre de bras à l'industrie.

Dans tous les cas, une occupation des parties du Limbourg et du Luxembourg destinées à la Hollande, et exigeant la réunion d'un corps d'observation prussien, ne sera plus possible pour l'automne.

On écrit de Constantinople, le 4 juillet, à la GAZETTE D'AUSSBOURG :

L'ambassadeur belge, M. O'Sullivan de Grass, poursuit avec activité l'objet de sa mission, mais il n'est cependant pas très-avancé, ce qu'il faudrait bien attribuer à des intrigues étrangères.

On écrit de Vienne, le 18 juillet :

Tous ceux des membres du corps diplomatique qui ont reçu des invitations pour assister au couronnement, font leurs préparatifs pour ce voyage.

On va faire venir icile mois prochain six régiments de troupe de ligne pour le temps du séjour de S. A. I. le grand-duc héritier de Russie.

Les dernières nouvelles de Herat annoncent que le shah est encore devant cette place, il a repoussé la médiation offerte par les Anglais ; mais comme les ingénieurs russes croient que la place de Herat ne peut pas être prise de force, ils ont changé le siège en blocus.

L'armée russe n'a pas franchi la frontière.

ANGLETERRE. — Londres, le 24 juillet.

Le ministre des affaires étrangères a envoyé aujourd'hui des dépêches aux ambassadeurs anglais près les cours de Bruxelles et de La Haye.

M. Dedel, ministre néerlandais, a eu une entrevue hier avec le chancelier de l'échiquier.

On écrit de Lisbonne, 17 juillet :

On pense que les cortès s'assembleront vers le mois de septembre. Les embarras du trésor sont la cause de cette subite détermination.

L'état du pays, tant au nord qu'au sud, est loin d'être tranquille. Un nouveau Remachido, le père Manoel Carrea, s'est établi dans les environs de Grathaira, où il a, avec impunité, assassiné de sang-froid plusieurs personnes.

Le MORNING-HERALD donne les détails suivans sur Munagorri, en date de Sarre, le 14 juillet :

Munagorri est venu s'établir à Sarre, et avec les 200,000 fr. que lui envoya le gouvernement espagnol, il ouvrit un bureau pour l'enrôlement de tous les déserteurs qui se présenteraient.

Le 20 juin, le gouvernement espagnol, ennuyé des lenteurs de Munagorri, envoya un officier à St-Sébastien pour inspecter son armée.

FEUILLETON.

LA MAITRESSE ANONYME.

(V. le Politique du 26 juillet.)

Le lendemain Georges arriva un peu plus tard que de coutume.

Un air soucieux avait remplacé cet air de franchise et de gaieté, caractère distinctif de sa physionomie.

— Est-ce l'histoire d'hier qui vous a laissé des idées sombres ? lui dis-je.

— Non, répondit-il, des contrariétés, des chagrins plus récents, qu'il faut oublier.

— Alors, reprenons votre histoire.

— Très-volontiers ; où en étai-je ?

— Au moment où la comtesse Julia refusait de vous nommer l'héroïne de votre aventure.

— C'était piquant, n'est-ce pas ? Possesseur d'un bien que je ne pouvais connaître, amant heureux d'une maîtresse qui gardait l'anonymat, je suppliais, je pressais la comtesse de me nommer, ou du moins de me laisser deviner cette beauté mystérieuse.

— Elle est donc jolie ? m'écriai-je.

— Non, monsieur, je vous ai déjà dit les raisons que j'avais de croire le contraire... et puis il y en avait d'autres encore, des détails que je n'avais pu vous donner... mais qui me frappaient alors et qui tous me prouvaient qu'elle avait dit la vérité...

— Ma curiosité n'en devenait que plus vive. Je m'aurais d'envie de connaître ce secret. Je jurais de n'en point abuser. — Alors, me répondit la comtesse, à quoi bon vous le dire ? pourquoi vous donner des regrets inutiles ?

— Elle est donc jolie ? m'écriai-je.

— Eh ! mais, me dit-elle après m'avoir regardé en souriant, c'est moi qui vous le demandais.

— Ah ! c'est de l'ironie ; c'est de la raillerie !

— Eh bien, s'il faut vous parler sérieusement, pourquoi exposer une honnête femme ?

— Elle est donc vertueuse ? tant mieux.

— Pourquoi ?

— Je ne sais... mais tant mieux !

— Tant pis, au contraire... Il vaudrait mieux qu'il s'agit d'une coquette, je vous la nommerais, sans crainte de vous voir profiter d'un tel avantage.

— Moi !... vous pourriez croire...

— Certainement ! et je m'explique à présent. Vos assiduités auprès de moi... c'est là ce qui vous a donné l'idée et plus tard la hardiesse de me faire la cour... Soyez franc.

— Eh bien ! oui, je l'avoue.

— Comment alors n'en serait-il pas de même auprès d'une personne qui sous tous les rapports vaut mille fois mieux que moi ?

— Que dites-vous ? m'écriai-je avec joie.

— Je n'ai rien dit, reprit-elle vivement, sinon que je ne veux pas troubler son repos en la faisant rougir d'un crime dont elle est innocente, ou en l'exposant à des dangers...

— Qui ne sont pas à craindre pour elle !

— Peut-être !...

Elle me regarda, réfléchit encore, et reprit :

— Oui, en ne la nommant pas, je fais une bonne action !

— Une bonne action, m'écriai-je.

— Et je vous en épargne peut-être une mauvaise. Ainsi, monsieur Georges, résignez-vous, car vous ne saurez jamais rien.

— Jamais ?

— Je vous l'atteste !

Je la quittai, jurant de ne plus la revoir, et le lendemain j'étais chez elle.

— Je l'aurais parié ! s'écria-t-elle en m'apercevant ; et jugez, monsieur, quelle bonne position je viens d'acquiescer. Je suis sûre maintenant de vous voir tous les jours. On peut douter de l'amitié des hommes, mais jamais de leur curiosité. Aussi vous serez assidu auprès de moi tant que vous ne connaîtrez pas le mot de l'énigme, et comme vous ne le saurez jamais...

— Je n'ai rien dit, reprit-elle vivement, sinon que je ne veux pas troubler son repos en la faisant rougir d'un crime dont elle est innocente, ou en l'exposant à des dangers...

— Qui ne sont pas à craindre pour elle !

— Peut-être !...

— Je me trompais donc toujours, et d'erreur en erreur cela pouvait aller très loin, cette recherche vaine, qui occupait toutes mes pensées, me faisait négliger des études sérieuses d'où dépendait mon avenir.

— La comtesse, qui avait pour moi une amitié véritable... une amitié de cœur, s'effrayait de mon extravagance et cherchait à m'en détourner.

— Un soir surtout, Julia était plus que jamais en humeur de faire de la morale, et l'endroit était bien choisi, nous étions au bal de l'Opéra avec son frère et son mari, qui tous deux s'ennuyaient à plaisir, et qui s'étaient lancés dans la foule pour chercher des distractions.

— Resté avec la comtesse, et tous deux assis dans le foyer de l'Opéra, nous en revînmes à notre éternel sujet de conversation... Je me fâchais... je m'irritais, et Julia riait de si bon cœur et si haut, qu'elle ne pensait même pas à déguiser sa voix.

— Un petit masque, qui probablement l'avait reconnue s'approcha et s'écria : — La comtesse de Varenville est bien gaie ce soir. — Y trouves-tu à redire, beau masque ?

dans les provinces Basques, car le gouvernement espagnol lui a fait comprendre que s'il restait dans l'inaction il ne recevra plus aucun subsidie après le mois de juillet.

FRANCE. — Paris le 25 JUILLET.

On dit que la princesse de Wurtemberg a ressenti depuis hier soir de vives douleurs qui font pressentir un accouchement prochain.

— Depuis quelques jours, on a répandu dans Paris un écriit annonçant l'avènement de Henri V au trône de France et son entrée triomphale à Fontainebleau.

— Il est de nouveau question d'une amnistie presque générale et presque absolue pour les fêtes de juillet.

— La police fait toujours les recherches les plus minutieuses pour découvrir l'imprimerie d'où sort le *Moniteur républicain*, dont les numéros paraissent, dit-on, régulièrement, sans que l'on ait encore pu saisir les distributeurs.

— On ajoute que la police exerce en ce moment une surveillance active sur les étrangers qui arrivent à Paris.

— Depuis deux jours, les négociations entre les commissaires espagnols et M. Aguado, ont été rompues. Un courrier d'ambassade est parti pour Madrid, afin de faire connaître ce nouvel échec financier, et l'on dit que les commissaires sont sur le point de partir pour Londres, afin de faire de nouvelles tentatives auprès de M. Riccardo.

— La maison Rothschild à laquelle on s'est adressé, a déclaré qu'elle ne voulait entendre parler d'aucune négociation d'emprunt pour le compte de l'Espagne.

— Le vicomte Duchâtel, préfet du département des Basses Pyrénées, vient d'être décoré par S. M. la reine d'Espagne de la plaque de l'ordre royal de Charles III.

— L'infant don François de Paule, avec sa femme, ses huit enfans et sa suite, entout 48 personnes, après un court séjour à Bordeaux, s'est embarqué, le 21, pour Blaye, d'où il se rendra à La Rochelle.

— On a découvert aujourd'hui les 6 statues qui décorent la place de la Révolution. Elles représentent Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Brest et Rouen.

— L'instruction préliminaire contre Willand, qui a exercé sur son jeune fils une séquestration si barbare, est maintenant terminée, et les pièces sont remises aux mains de M.

— Vous en convenez ?

— Je ne conviens de rien.

— Et moi, je saurai à quoi m'en tenir : je ferai plutôt la cour à toutes.

— Permis à vous...

Je chercherais alors dans ma tête, et naturellement mes idées se tournèrent vers celle que de moi-même j'aurais préférée, comme si le hasard n'eût eu rien de mieux à faire que de se rencontrer avec mes desirs.

— Je venais d'être nommé officier d'artillerie, j'étais libre, j'étais mon maître, et l'hiver que je passai dans cette recherche fut sans contre-dit le plus heureux et plus amusant de ma vie.

— Un soir surtout, Julia était plus que jamais en humeur de faire de la morale, et l'endroit était bien choisi, nous étions au bal de l'Opéra avec son frère et son mari, qui tous deux s'ennuyaient à plaisir, et qui s'étaient lancés dans la foule pour chercher des distractions.

— Resté avec la comtesse, et tous deux assis dans le foyer de l'Opéra, nous en revînmes à notre éternel sujet de conversation... Je me fâchais... je m'irritais, et Julia riait de si bon cœur et si haut, qu'elle ne pensait même pas à déguiser sa voix.

— Un petit masque, qui probablement l'avait reconnue s'approcha et s'écria :

— La comtesse de Varenville est bien gaie ce soir.

— Y trouves-tu à redire, beau masque ?

Fournerat, à qui sera confiée la direction de l'instruction criminelle. Willand, âgé de 41 ans, est né à Ratisbonne, s'est marié dans l'année 1815, à Paris; son fils est né en 1818, rue du Chemin-Vert, et a été déclaré à la mairie sous le nom de ses père et mère.

L'hôpital Saint-Antoine, où le pauvre jeune homme a été provisoirement déposé, a été visité hier et aujourd'hui par des personnes d'un rang élevé, que des sympathies d'humanité, bien plus qu'une curiosité stérile, y conduisaient. Willand fils est d'une extrême faiblesse; ses jambes ne sauraient le supporter, et il faut le soutenir, presque le porter, pour le conduire de son lit à un siège placé près d'une fenêtre.

L'habitude d'être enfermé dans un cabinet obscur lui a singulièrement affaibli la vue, et il lui est à-peu-près impossible de lire : dans les premiers moments qui ont suivi l'arrestation de son père, il refusait de prendre aucune nourriture; maintenant il mange, mais peu, car son estomac débilité ne pourrait être chargé d'aliments. Sa voix est faible, et sa parole à quelque chose d'enfantin; son regard, comme celui des animaux terriers, est vague et constamment oblique ou porté de bas en haut. A toutes les personnes qui l'approchent, il demande des nouvelles de sa mère, à qui il paraît porter un vif attachement. Ce malheureux est du reste entouré de soins, et les sœurs qui veillent constamment sur lui espèrent avant peu lui rendre assez de force pour qu'il puisse descendre et se promener dans les jardins.

(Gaz. des Tribunaux.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 21 juillet : « Une affaire très-chaude a dû avoir lieu dans la journée du 19 ou peut-être hier, auprès d'Estella. Les carlistes y étaient en force, 28 bataillons, dit-on, avec tout ce qu'ils ont de cavalerie et d'artillerie de campagne dans la Navarre et dans les provinces basques. Ils sont commandés par le prétendant en personne, dont il paraît que le général Maroto, véritable chef de l'armée, a exigé la présence. Le général Espartero a sous ses ordres un plus grand nombre de troupes, et une meilleure et plus nombreuse cavalerie, ainsi que beaucoup d'artillerie de bataille. »

(Correspondance particulière.)

Paris, le 25 juillet.

M. Mendizabal est arrivé hier à Paris et a rendu une visite à M. Ardouin, avec lequel il a conservé des relations assez suivies; on prétend que M. de Mendizabal a arrêté dans le temps avec MM. Ardouin et Ricardo, un plan financier pour rétablir le crédit espagnol, et on assure que si cet intriguant financier revenait au pouvoir à Madrid, il mettrait son projet à exécution et relèverait d'une manière sensible les valeurs espagnoles sur les différentes places de l'Europe.

De leur côté, les commissaires espagnols envoyés par le ministère d'Alfala, pour la conclusion d'un nouvel emprunt, continuent leurs démarches; ils ont eu hier une entrevue avec M. le baron James de Rothschild, qui, désirant obtenir un bail pour l'exploitation des riches mines d'Almaden, propose la création de bons royaux à valoir sur le fermage des mines, les revenus de l'île de Cuba et des Philippines. M. de Rothschild s'engageait à verser, pendant trois années, une somme de sept millions de réaux par mois, moitié à Bayonne, moitié à Madrid. Ces propositions n'ont point été goûtées par les commissaires espagnols, et ils se sont de nouveau adressés à M. Aguado qui est mieux à même de comprendre toute l'importance de l'exploitation des mines d'Almaden. Ce riche capitaliste offre maintenant de contracter un emprunt d'un milliard de réaux (275,000,000 frs) au cours de 50.

Cette opération donnerait un produit net de 500,000,000 sur lesquels il faudra déduire :

1° 5 p. c. de commission	50,000,000
2° Confection des titres	5,000,000
3° Solde de compte de 1853	72,000,000
	127,000,000
Reste net	375,000,000

— Non parce que je suis ton amie; sans cela...
 La comtesse tressaillit.
 Elle venait sans doute de reconnaître à la voix le masque qui nous avait adressé la parole... Quels rapports... quelles relations existaient entre elles?... c'est ce que j'ignorais. Tout ce que je me rappelle c'est que ce petit domino me déplaissait singulièrement, peut-être parce qu'il était venu interrompre une conversation intéressante. Pour être juste cependant, je dois convenir qu'il avait de l'originalité, de la gaieté, et surtout de l'esprit! Il lui en fallait pour deux, car depuis son arrivée la comtesse, visiblement embarrassée, ne prenait plus part à la conversation, et cependant le petit masque avait le talent d'être amusant sans méchancetés, ni épigrammes, au contraire, tout ce qu'il disait était flatteur pour Julia, à laquelle il reprochait galamment son silence obstiné. Ce beau cavalier en est-il cause? dit-il en me montrant. Ai-je interrompu une déclaration?
 — Une déclaration de guerre, m'écriai-je en me hâtant de prendre la parole pour venir en aide à ma campagne et lui donner le temps de se remettre. Nous nous disputions.
 — Me voulez-vous pour juge? dit-elle en s'asseyant près de la comtesse.
 — Non pas, s'écria vivement celle-ci.
 — C'est donc bien sérieux, ma belle Julia!
 — Du tout, c'est une personne que j'ai le droit de connaître, et dont Madame refuse de me dire le nom.
 La comtesse voulut me faire taire.
 — Quand on ne connaît pas et qu'on ne nomme pas, on ne compromet personne. Et alors avec l'insouciance et la liberté que donne le bal masqué, je racontai l'histoire que vous savez en peu de mots et à demi-voix au milieu de la foule qui passait près de nous et nous heurtait.
 L'inconnue écoutait avec une attention qui flattait beaucoup ma vanité de narrateur... Lorsque tout-à-coup, à l'endroit le plus intéressant... au moment où je m'esquivais de la chambre de Rose, elle pousse un cri et s'évanouit.
 Ah! s'écria vivement la comtesse... la chaleur... le manque d'air... Elle se trouve mal... Transportez-la hors du foyer. Ce que je fis à l'instant, malgré la foule que cet événement avait rendue plus compacte, et qui, ainsi que cela arrive toujours, manqua de nous étouffer par excès d'intérêt!
 Arrivés dans le corridor qui sépare le foyer de la salle, je plaçai l'in-

Avec cette somme et le produit de trois années des revenus de l'île de Cuba et des Philippines, ainsi que l'exploitation gratuite des mines d'Almaden, M. Aguado s'engageait :

- 1° A verser immédiatement dans le trésor espagnol une somme de vingt-cinq millions de réaux pour solder les arriérés dus à l'armée.
 - 2° A verser pendant trois années une somme de cinq millions de réaux par mois pour la solde et les vivres des armées du Nord.
 - 3° A payer un semestre de la dette active (emprunt Ardouin) contre la production des quatre coupons échus.
 - 4° A acquitter au 1^{er} novembre 1858 et 1^{er} mai 1859 les intérêts de la dette active échéant à ces époques.
 - 5° Assurer pendant trois années consécutives le service des intérêts du nouvel emprunt d'un milliard.
- La commission a envoyé à Madrid un courrier extraordinaire porteur des propositions ci-dessus. On espère recevoir dans les premiers jours du mois prochain la réponse du ministère espagnol, et on se flatte que l'homme qui a acquis une fortune aussi considérable que celle que possède aujourd'hui M. Aguado, fera pour son pays et pour les créanciers espagnols ce qu'aucun autre que lui ne peut entreprendre.

BELGIQUE — Bruxelles, le 26 juillet.

Le Roi est parti ce matin pour le camp de Beverloo. S. M. sera de retour dimanche et se rendra de nouveau à Paris pour contenir aller chercher la Reine.

— On dit que le banquet patriotique sera donné dans la salle de l'ORANGERIE, de l'ancien jardin botanique, qui peut 500 convives.

— Nous trouvons dans le *Journal de Bruges* le fait suivant de l'authenticité duquel il est fort permis de douter : « Un ordre transmis par Monseigneur Fornari, internonce de Sa Sainteté à Bruxelles, défend à tous les couvents existant en Belgique de recevoir à l'avenir des novices. Un pareil ordre émané de Rome est un fait hautement significatif.

— Ce matin ont comparu devant le tribunal correctionnel les neuf jeunes gens qui avaient été condamnés par le tribunal de simple police à 5 jours d'emprisonnement et à 15 francs d'amende pour tapages et bruits nocturnes commis à Bruxelles, dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin dernier, en criant vive la régence, à bas la calotte et les 24 articles, etc.; chacun des appelans avait un avocat, après l'audition de quatre témoins à décharge, le procureur du roi a pris la parole et a soutenu que les jeunes gens s'étaient rendus coupables des faits leur imputés, sinon directement au moins comme complices, pour avoir encouragé, par leur présence, ceux qui ont proféré les cris; aussitôt après ce réquisitoire, le tribunal a prononcé l'acquiescement de tous les appelans, se fondant sur ce qu'il n'était pas établi qu'ils eussent fait partie de ceux qui ont proféré les cris.

— Un curé patriote nous adresse ce qui suit d'une paroisse du district de Courtrai :

La province est loin de partager les sentimens de ses représentans au conseil provincial. Des projets de protestation contre les 24 articles circulent dans le public. Le clergé y prend part. A Courtray une protestation qui est adressée au Roi, se couvre déjà de signatures prises dans les classes diverses, et notamment dans celle du clergé. Ce fut dans la Flandre occidentale que le clergé fut le premier à prendre part au pétitionnement avant la révolution : ce sera encore de là que partira le mouvement qui doit le reconstituer.

La régence de Courtray est convoquée à l'effet de protester aussi contre le traité du 15 novembre.

Nous recevons à l'instant une première protestation de 300 Courtraisiens contre M. de Muelenaere. (Belge.)

— On écrit de Mous, le 25 juillet : « Hier, vers 10 heures du matin, une femme, âgée de 59 ans, que l'on croit atteinte d'aliénation mentale, s'est jetée dans l'un des fossés des fortifications de la ville, dans lesquels il se trouvait une grande quantité d'eau. Elle allait infailliblement y trouver la mort, lorsque le sieur Guillaumez, exécuteur des hautes-œuvres, s'élança dans le fossé, sans se dépoiler d'aucun de ses vêtemens, et parvint à sauver cette malheureuse.

» Cet acte de dévouement de la part d'un homme déjà âgé, fait le plus grand honneur à son auteur, et est une nouvelle

connue sur une chaise, et là tout me parut singulier, incompréhensible. D'abord l'effroi et le zèle de la comtesse, jusque-là si indifférente; et puis, lorsque, pour donner de l'air à la belle évanouie, qui commençait à reprendre ses sens, je voulus dénouer son masque, Julia s'y opposa avec un air de terreur.

- Et pourquoi?
- Elle a ici des raisons pour ne pas être connue.
- Et lesquelles?
- Je ne puis les dire.
- Tout est mystère avec vous!... et alors pour la première fois un soupçon m'arriva... je m'écriai tremblant : est-ce que par hasard ce serait...

— Non, non, répondit la comtesse avec une vivacité qui changea mes doutes en certitude. Mais laissez-vous en nous observe.

En effet un grand jeune homme blond s'était tenu constamment derrière nous... regardant l'inconnue avec attention; il s'avança, et, avec un accent irlandais, offrit ses services à ces dames qui le refusèrent.

— Plus de doute, s'écria-t-il alors à voix haute, vous accepterez mon bras.

— Non, pas, lui dis-je tant que ces dames auront le mien; et je voulus suivre Julia qui se retirait en entraînant sa compagne, mais l'Irlandais me retint par la main.

- Monsieur, j'ai une question à vous adresser.
- Quand vous voudrez, mais pas dans ce moment!
- Dans ce moment même.

Et il me retenait toujours; tandis que les deux fugitives, s'esquivant au milieu de la foule, avaient déjà disparu à mes yeux.

Furieux, je me retournai vers l'importun qui me faisait manquer ainsi la première occasion que j'eusse encore eue de connaître la vérité.

- Monsieur, que me demandez-vous?
- Oui, major Hollyday, que demandez-vous à mon ami Georges? s'écria Constantin, qui arrivait en ce moment.
- Je demande qu'il dise le nom des deux dames avec qui il était tout-

- Calmez-vous! l'une était ma sœur, la comtesse de Varenville.
- Pour laquelle je professe le plus grand respect, mais l'autre...
- L'autre, dit Constantin en relevant son col de cravate, je ne la connais pas!
- Je m'en doute bien... mais monsieur la connaît, j'en suis sûr...

preuve que l'on peut fort bien, par devoir, se livrer à des actes qui répugnent à la nature, sans pour cela se dépouiller des sentimens nobles et généreux dont elle a semé le germe dans le cœur humain. »

Bruxelles, le 26 juillet. (3 heures.) — Nullité absolue d'affaires, cours sans variation. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 5/4 A. 7/8 P.; 4 p. c. 92 5/8 P.; 5 p. c. 74 5/8 A.; Société Générale titres en nom fl. 851, certificats au porteur émission de Paris 1700; Société de Mutualité 1175 75 (117 5/8) P.; Hauts Fourneaux du Luxembourg 1110 (110) P.; Bois des Hamandes 94 (470) A.; Chemin de fer: Sambre et Meuse 95 1/2 (467 50) P.; Cologne 1000 P.; Caisse de Valenciennes 989. Malgré la hausse de Paris, l'actif espagnol continue à baisser en tombant à 21 1/4; nous ne connaissons pas d'autre cause de cette dépréciation qu'un trop plein que l'on croit exister sur la place d'Anvers: on verra par notre correspondance de Paris que les négociations pour le nouvel emprunt se poursuivent entre M. Aguado et les commissaires espagnols, mais notre impartialité nous fait un devoir de mentionner que d'autres correspondances prétendent que M. Aguado a encore une fois retiré les propositions que nous publions aujourd'hui. L'actif est resté à 21 3/8.

LIÈGE, LE 27 JUILLET.

Menacées d'une séparation douloureuse, qui les replacerait violemment sous le joug qu'elles ont contribué à briser, et qu'elles trouveraient d'autant plus insupportable que, depuis sept ans, elles ont vécu sous un régime de vraie liberté, les provinces de Limbourg et de Luxembourg ont fait entendre un cri de détresse, et adressé, à la représentation nationale et au roi, l'expression de leurs vœux pour être maintenues dans la possession des conquêtes de la révolution belge. Leur voix a trouvé de nombreux et de puissans échos. Les représentans du pays et les ministres eux-mêmes ont appuyé leurs réclamations, et le roi a promis de faire tout ce qui peut dépendre de lui pour prévenir un démembrement si funeste.

En présence de ces manifestations patriotiques, il y aurait eu de la lâcheté à se taire, et à ne pas seconder les efforts des provinces menacées, pour les soustraire à l'exécution d'un traité imposé par la force, et accepté dans des circonstances désastreuses dont le souvenir est déjà presque effacé. Les habitans du Limbourg et du Luxembourg n'ont pas été les derniers à arborer l'étendard de la révolution. Eux aussi ont cimenté de leur sang et de leur or, l'édifice que nous sommes parvenus à élever, et appliqué leur patriotique énergie à la consolidation du nouveau royaume, dont la prospérité fait aujourd'hui l'étonnement de l'étranger. Ils ont eu même à souffrir beaucoup plus que les habitans des autres provinces, exposés, comme ils l'ont été pendant longtemps, aux charges si accablantes des logemens militaires, aux prestations de toute nature, et aux excursions de l'ennemi qui ne leur a épargné ni les avanies ni les injures. Leur tendre la main pour les secourir, pour leur faciliter les moyens d'échapper au danger qui les menace, était donc, pour tous, un devoir de gratitude, de patriotisme, dont l'inaccomplissement aurait à jamais terni l'éclat du nom belge.

L'indifférence pour le sort du Limbourg et du Luxembourg eût été également une grande faute politique. L'étranger, en contemplant notre impassibilité, notre apathie, aurait dit : « Voyez combien les liens qui attachent le reste de la Belgique à ces deux provinces, sont faibles; voyez le peu de sollicitude qu'elle montre pour la conservation de ces deux provinces ! Les Belges s'intéressent donc fort médiocrement au maintien de l'intégrité de leur territoire; puisqu'ils consentent, par leur silence, à l'abandon d'une portion notable de ce territoire, et qu'ils livrent, sans murmurer, au roi de Hollande, une population de trois cent mille âmes qui s'est montrée constamment dévouée à la cause de la révolution. Pourquoi donc nous inquiéter des cris de cette population qui trouve si peu de sympathie même auprès de ceux qui devraient le plus énergiquement en défendre les intérêts? Cette prétendue nationalité qu'on nous vante repose donc sur des bases bien fragiles. Elle n'a point de racines dans les mœurs de ce peuple nouveau-né qui a fait sonner si haut ses droits à l'indépendance. Ne faisons donc pas attention à quelques cris isolés. Procédons à l'exécution du traité de novembre. La Belgique, vous le voyez, nous laisse le champ libre; elle ne se plaint pas du sacrifice que nous exigeons d'elle; elle ne réclame pas contre le démembrement de ses provinces; elle est prête à subir toutes les conséquences du traité que nous lui avons imposé. » Tel au-

— Moi ! m'écriai-je avec fureur, tant l'assertion me parut dérisoire et absurde dans la situation où j'étais.

— Oui, monsieur, continua le major irlandais avec flegme, vous me direz son nom.

- Je ne vous le dirai pas.
- Vous me le direz!
- Eh! pourquoi ne pas le dire, s'écria Constantin d'un air de gaieté qui redoublait ma colère, dis-le.
- Je ne le dirai pas... parce que je ne le sais pas.
- Allons donc, tu le sais, tu dois le savoir.
- Certainement, dit le major, il est impossible que Monsieur ne le sache pas.

— Quand j'atteste que non, m'écriai-je d'une voix haute qui fit tourner vers nous tous les yeux.

— Ce n'est pas une raison..., reprit l'impassible major. Alors, hors de moi-même, hors d'état de réfléchir, je m'élançai vers lui et lui donnai un soufflet; la foule se jeta entre nous.

Je suis aux ordres du major, dis-je à Constantin, conviens de tout avec lui, et je me retire.

Deux heures après, arriva Constantin avec un air sombre qui allait si mal à sa physionomie, que je ne pus m'empêcher de sourire.

— Demain, me dit-il, à six heures au bois de Vincennes, le major a choisi le pistolet; sais-tu tirer?

- Comme tout le monde...
- C'est qu'il est de la première force, il enlève à trente pas un pain à cacher.

— Que veux-tu que j'y fasse?

— Il est offensé... il tire le premier, et à vingt pas... je n'ai pu obtenir d'autres conditions.

— Il faut donc s'en contenter... à demain, je compte sur toi.

Resté seul, vous devinez quelles furent mes réflexions, je vous en fais grâce. J'écrivis à ma mère pour lui demander sa bénédiction et ses prières. Je fis mes adieux à la comtesse, et dans sa lettre, j'adressai celle-ci à son amie :

« Vous que je ne connais pas, je me hâte de vous rassurer; quand vous recevrez cette lettre, vous serez vengés... Je meurs avec votre secret... que ne puis-je dire, avec votre pardon. »

(La suite à un prochain numéro.)

raît été le langage de l'étranger, si nous avions silencieusement courbé la tête devant ses exigences, et ce langage n'aurait été que trop fondé.

La Belgique l'a senti. Aussi a-t-elle unanimement protesté, par l'organe de ses représentants nationaux et provinciaux, contre l'exécution du traité des 24 articles. Unaniment ! Non... Un seul conseil provincial a refusé de s'associer à l'élan général; un seul a refusé de témoigner la moindre sympathie pour le sort de nos frères du Luxembourg et du Limbourg. C'est le conseil provincial de la Flandre occidentale! Placé sous l'influence de l'homme qui, seul, a eu le triste courage de proposer l'adoption des 24 articles, qui seuls s'est abstenu d'appuyer de son vote les réclamations de nos représentants en faveur du maintien de l'intégrité du territoire, il a cédé à une obsession égoïste; il a fléchi, instrument aveugle, devant des considérations d'ambition personnelle. Ce fait, l'histoire l'enregistrera dans ses annales, pour le flétrir. Il imprimera une tache indélébile au front de ceux qui s'en sont rendus coupables. Quel contraste affligeant entre ce silence d'une assemblée belge, et les chaleureuses protestations de la presse et de la tribune étrangères, contre le démembrement partiel de la Belgique! Tous les journaux indépendants de la France, même ceux qui reçoivent indirectement leurs inspirations du cabinet français, les orateurs les plus éminents de cette nation, défendent notre cause, élèvent la voix en faveur de nos frères du Limbourg et du Luxembourg, et une assemblée composée de Belges repousse comme inopportune la motion d'un de ses membres tendant à demander le maintien de notre constitution, de l'inviolabilité de notre sol!

Mais ne nous exagérons pas les conséquences de cet acte de mélicolité égoïste. La diplomatie ne saurait s'en faire une arme contre nous. La Belgique a parlé trop haut, elle a manifesté trop énergiquement sa sympathie pour les habitants du Limbourg et du Luxembourg, pour qu'il soit possible de prendre le change sur ses intentions. L'objection d'indifférence qu'on aurait pu lui adresser, si elle s'était renfermée dans un silence coupable, ne saurait point lui être faite. Elle a rempli son devoir. Si la diplomatie maintenant comprend le sien, si elle est animée du désir sincère de fonder une paix durable, de constituer une Belgique réellement forte, homogène, elle modifiera les stipulations du traité primitif, et laissera à la Belgique et à la Hollande le soin de déterminer les frontières des deux pays, d'après les bases des premiers protocoles qui nous avaient replacés dans la situation où nous étions en 1790.

Dans une lettre adressée à l'INDÉPENDANT par M. le bourgmestre de Namur, ce magistrat cherche à disculper le collège échevinal du reproche qui lui a été fait, d'avoir, non obstant la défense formelle de l'arrêté royal du 1^{er} mai, permis qu'on logeât des militaires dans des maisons de prostitution. Quant au fait du 19 de ce mois, dit M. Brabant, je déclare qu'il n'est pas à ma connaissance, malgré les renseignements que je me suis fait fournir, qu'aucun militaire du 9^e de ligne ait été logé dans une maison de débauche, ou ait reçu un billet pour une de ces maisons. L'INDÉPENDANT répond à M. le bourgmestre de Namur: M. Brabant ne dit pas qu'on n'ait point délivré des billets de logement à des militaires pour des maisons de prostitution, le 19 de ce mois, il dit seulement que ce fait n'est pas venu à sa connaissance, malgré les renseignements qu'il s'est fait fournir. Eh bien! nous lui dirons que ses renseignements ont été mal pris et sont complètement inexacts. Nous l'affirmons, nous qui avons vu, et les billets de logement, et les noms des personnes qui devaient loger inscrits sur la liste des maisons de prostitution de Namur. Nous maintenons donc ce que nous avons dit.

Dimanche prochain, S. M. recevra, au camp de Beverloo, le conseil provincial du Limbourg pour la présentation de l'adresse votée dans sa dernière session contre le morcellement du territoire de la Belgique.

Le conseil doit joindre à l'adresse un mémoire qui développe, dans toute son étendue, la question territoriale entre la Hollande et la Belgique, qui forme le second, si non le premier des deux griefs capitaux de la Belgique contre le traité de funeste mémoire, et qui jusqu'à présent a été à peine effleurée par nos publicistes.

M. le vicomte Gérard, porteur de dépêches, attaché à l'ambassade de France en Russie et se rendant à Paris, en courrier extraordinaire, est descendu hier après-midi à l'hôtel d'Angleterre.

On lit dans le *Handelsblad* du 25 juillet: Un de nos correspondants de La Haye nous mande ce qui suit: D'après mes nouvelles de Londres les plus récentes, la première réunion de la conférence, qui était fixée à lundi dernier, est remise encore de quelques jours. Vous voyez donc par là ce qu'il peut y avoir de réel dans tous les bruits répandus par quelques journaux, concernant ce qui dès à présent aurait été décidé par la conférence.

Je ne serais même pas étonné si les affaires ne marchaient pas d'abord aussi lestement que la Hollande aurait pu l'espérer, à raison de notre bon droit et des assurances qui précédemment avaient été données à notre gouvernement concernant les intentions de toutes les puissances représentées à la conférence. La France cherche spécialement à chicaner sur la dette, et veut, si c'est possible, traîner l'affaire en longueur; ceci toutefois, dans tous les cas, rencontrera beaucoup de résistance de la part des autres puissances.

Nous lisons dans le *Courrier Français*:
» Il n'est pas probable que le roi de Hollande se prête à une nouvelle liquidation de la dette: avant toutes choses, c'est de l'argent qui lui faut; et il n'accepte le traité des 24 articles que pour faire payer l'arriéré à la Belgique, et remplir ainsi ses coffres qui sont à sec. Sans doute les gouvernements de la France et de l'Angleterre connaissent les dispositions du vieux Nassau, quand ils ont porté sur la question financière le débat principal. Peut-être n'est-ce de leur part qu'un moyen honnête d'aboutir au maintien du *status quo*.

» Il ne fallait pas tant de peine pour arriver là. Les diplomates de notre temps suent sang et eau, et consomment leurs années à inventer des combinaisons qui permettent aux faits de suivre leurs cours. Que n'en demeurent-ils plutôt paisibles spectateurs? Nous n'avons jamais cessé, pour notre part, de protester contre le traité des 24 articles, et contre toute convention qui disposerait des habitants d'un pays sans leur consentement. Les habitants du Luxembourg et du Limbourg veulent rester Belges; et nous ne voyons pas de quel droit on les assujettirait à l'autorité d'un prince et d'un peuple étrangers. Ce serait les traiter en pays conquis; et la conquête ne se légitime que par la victoire; elle ne peut pas être l'œuvre d'une conférence ni de la diplomatie.

» Au fond, les puissances du Nord ne peuvent attacher un intérêt réel à l'exécution des 24 articles, que dans le but de compléter leurs positions offensives sur notre frontière du Nord.

» Elles n'ont pas la prétention de faire une œuvre durable; mais il leur importe que le provisoire tourne en leur faveur. Aujourd'hui les cours du Nord ne peuvent plus se dissimuler que l'édifice européen, constitué par les traités de Vienne, est lézardé et miné dans ses fondements. Il n'est pas de si mince politique qui ne prévoie un remaniement général des territoires avant dix ans. L'ère de la paix touche à son terme. Tâchons que la guerre nous trouve préparés quand elle viendra; et pour commencer, ne permettons pas que l'on trouble le gouvernement belge dans la possession des contrées qu'il occupe, et qui reportent à une plus longue distance nos postes avancés.»

On lit dans le *Commerce*:

Voici un fait important pour les détenteurs d'actions de la Société Anonyme du *Charbonnage de Sarlongchamps*:

En faisant une bure de communication pour aller à la rencontre de vaines conues, on a découvert deux nouvelles veines de trois pieds de puissance chacune et pouvant s'exploiter par la même galerie. Comme la houille de ces deux veines est de première qualité, cette découverte donne une augmentation de valeur de plus d'un million de francs au *Charbonnage de Sarlongchamps*. Aussi, les actions qui étaient déjà très recherchées, à cause des améliorations apportées à l'entreprise, sont-elles pour ainsi dire introuvables aujourd'hui, et il faudrait les payer à un taux beaucoup plus élevé que celui coté.

On assure à Berlin que ce sera le prince de Holstein-Glücksbourg qui épousera la reine Victoria.

— Le *Courrier Anglais* publie une correspondance particulière de Paris dans laquelle on lit ce qui suit:

« Le roi Léopold avait été prié pendant son séjour à Paris, de signer les articles du traité sans stipulation quelconque, sous la promesse qu'on veillerait aux intérêts de la Belgique; mais jusqu'à présent ces instances ont été sans effet.

— Le président supérieur des provinces rhénanes a fait publier ce qui suit:

« Par ordre du cabinet du 13 juin, il a plu à S. M. de statuer, sous la réserve expresse de tous les droits qui compétent légalement au chapitre métropolitain de Cologne et d'après les coutumes, que l'administrateur capitulaire actuel de l'archidiocèse de Cologne, doyen D^r Hüsgen, continuera à administrer par lui-même le diocèse, sous la dénomination et la signature de vicaire-général archiepiscopal.

» Mgr. le doyen D^r Hüsgen s'est en conséquence chargé, de la manière susdite, de l'administration de l'archidiocèse de Cologne, et d'après la disposition ultérieure de l'ordre du cabinet susdit, toute communication relative à sa charge reste interdite avec Mgr. l'archevêque baron de Droste de Vischering (*conférence publicandum* du 15 novembre 1837.)

« Par suite de ma publication du 29 novembre de l'année dernière, je porte ce qui précède à la connaissance du public.

« Coblenz, 14 juillet 1838. »

« Le président supérieur des provinces rhénanes, BODELS-CAWINGH. »

— Une lettre de Malte du 10 juillet, contient les renseignements qui suivent:

Les forces navales britanniques dans la Méditerranée, dont le quartier-général est ici, se trouvent maintenant portées à plus du double de ce qu'elles étaient depuis bien longtemps. D'après les dispositions prescrites par les lords de l'amirauté, tous les bâtiments stationnaires des 7 îles de l'Archipel et des côtes turques sont mis sur pied de campagne, avec ordre de ralliement; des approvisionnement extraordinaires ont été faits, le service de steamers et autres avisos réglé, et les correspondances établies de manière à ce que les communications aient lieu avec une très-grande rapidité. Il n'y a encore en ce moment que deux croisières d'observation, l'une en Egypte, l'autre au débouquement des Dardanelles; mais avant peu de jours ces deux croisières seront remplacées par deux fortes divisions de guerre, car le mouvement a déjà commencé.

MAGNETISME.

MADemoiselle PIGEIRE.

Le *Journal des Débats* d'aujourd'hui publie un article de M. A. Donné sur les expériences subies par M^{lle} Pigeire, de Montpellier. Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître les détails qui suivent:

« M. Burdin, fatigué de toutes les incertitudes et de tout le vague des discussions académiques, au sujet du magnétisme, a eu l'heureuse idée de proposer un prix de 5,000 fr. pour le somnambule qui posséderait la faculté de lire sans le secours des yeux. En réduisant la question à des termes si simples et si nets, et en même temps si positifs, c'était faire pour sa solution plus ou moins bien constatées; mais nous verrons combien le fait le plus simple en apparence offre de difficultés.

» Cet appel n'a pas tardé à être entendu, et voilà que le défi porté par notre confrère est accepté par un médecin de Montpellier, dont la fille, jeune enfant de treize ans, a lu dans les livres, devant les professeurs de la célèbre Faculté méridionale; M. Pigeire est si sûr de son fait, qu'il n'hésite

pas à se mettre en route; il arrive à Paris, se présente à la commission du prix Burdin, et rend une foule de médecins et de savants témoins de ce phénomène. J'ai été assez heureux pour être admis à l'une de ces séances extraordinaires que j'attendais avec tant d'impatience, pour moi d'abord et pour les lecteurs que je suis chargé de tenir au courant de toutes les découvertes et merveilles de la science. Racontons d'abord les faits avant de dire où en est ma conviction maintenant.

» Huit personnes étaient convoquées à trois heures chez M. Pigeire, et pas une n'a manqué au rendez-vous; il y avait des médecins, des physiciens, des philosophes et des amateurs. M^{lle} Pigeire est amenée par sa mère; c'est une jeune enfant de treize ans, au teint pâle et à l'air délicat; pour un novice comme moi en pareille matière, c'était un moment solennel et plein d'émotions, et je dois même dire d'une sorte de frayeur, qu'une semblable expérience de la part d'un être doué d'une faculté si surnaturelle. Il semble que l'on ne soit plus maître de ses pensées, de son moi, des secrets de la vie, et que l'on va comparaître devant celui qui voit tout et qui juge tout; on sent que l'on va quitter le monde réel pour les régions inconnues où l'âme va droit à l'âme sans passer par l'intermédiaire du corps et des sens. C'est, en un mot, une sorte d'avant-goût de l'autre monde auquel on ne pense guère sans éprouver cet espèce de trouble qu'inspire l'inconnu, l'incompréhensible, l'incommensurable, et pour lequel nous sentons peu d'attrait, en dépit des plus belles descriptions. Enfin la séance est ouverte, et nous sautons le pas; nous franchissons la limite de cette vie, et nous voici de l'autre côté du fleuve, dans l'empire de Dieu ou du Diable, je ne sais.

» M^{lle} Pigeire fait quelques passes sur les yeux et le front de sa fille; la jeune enfant s'émeut et s'inquiète, sa vue se trouble; elle est endormie, non pas du sommeil que nous connaissons, mais du sommeil magnétique, qui, à en juger par cet exemple, ne change rien à l'extérieur du corps; les yeux sont ouverts, la position est chancelante, mais le corps n'est pas abattu; il conserve son attitude, ses mouvements, il s'agit; l'esprit semble lutter contre la matière; peu à peu, il se dégage; enfin le mystère est accompli et le bandeau peut être appliqué sur les yeux.

» Ce bandeau se compose d'une bande de drap noir doublée de velours également noir et munie d'une double toile de même couleur retombant sur la figure comme la barbe d'un masque de domino. Pour plus de précautions, cette pièce est nouée sous le menton, autour du cou, de manière à envelopper toute la partie antérieure de la tête; seulement, pour laisser un libre passage à la respiration, cette barbe est fendue; mis à l'aide de bandelettes de taffetas gommé et d'un ruban passé sous le nez et noué derrière la tête, les bords de l'étoffe sont immédiatement appliqués sur les joues; avec ces minutieuses précautions, le moindre rayon de lumière ne peut arriver jusqu'aux yeux, et si l'expérience eût réussi de cette manière, elle eût été concluante, et pas un doute n'eût pu raisonnablement s'élever dans aucun esprit.

» Mais par malheur il n'en a pas été ainsi, après trois quarts d'heure d'agitation et de malaise de la part de la jeune somnambule, elle a déclaré éprouver une fatigue invincible, des douleurs de têtes insupportables: sa respiration était gênée par cet appareil en forme de masque, et tous ses efforts n'ont pu surmonter l'obstacle que ce voile apportait aux opérations magnétiques.

» Elle a demandé à être débarrassée du ruban, puis du bandeau lui-même pour se reposer un instant, puis ensuite le bandeau a été replacé seul, les bords ont été soigneusement collés sur les joues par des bandes de taffetas gommé; et l'assemblée, dans une attente silencieuse, pleine d'inquiétude et de curiosité, les yeux fixés sur l'enfant, s'est appêtée à jouir du merveilleux spectacle de la lucidité magnétique.

» Un nouveau laps de temps s'est écoulé au milieu de l'agitation et de l'anxiété, la lumière n'arrivait pas encore, l'esprit ne se dégageait pas de la matière; mais peu après le calme est revenu, l'enfant a saisi la brochure qu'on lui présentait recouvert d'une plaque de verre, elle y a appliqué le doigt, et suivant chaque ligne, elle a lu un paragraphe entier; une autre page a été coupée, une autre brochure a été substituée, toujours avec le même succès.

» L'épreuve des cartes a été ensuite tentée afin d'apprécier le pouvoir magnétique relativement aux couleurs, et, sans hésiter, la somnambule a nommé les cartes jouées par son adversaire, et celles qu'elle jetait elle-même sur la table.

» Tels sont les faits rapportés avec la plus scrupuleuse exactitude, dont nous avons été témoin dans la séance de ce jour. Il était inutile de pousser plus loin les épreuves, de fatiguer davantage la jeune enfant, et d'abuser de la complaisance de ses parents; le bandeau a été enlevé avec le plus grand soin, de manière à s'assurer que tout était bien en place, les tampons de coton sur les yeux et les bandelettes agglutinatives sur les joues. Dire qu'aucun rayon de lumière ne pouvait absolument pas pénétrer par quelques points peu adhérents des bandelettes, c'est ce que nous ne pouvons pas nous permettre pour cette première expérience; toujours est-il que si l'impossibilité n'est pas rigoureusement démontrée, la difficulté n'en reste pas moins très-grande, et plusieurs des assistants s'étant appliqué l'appareil sur les yeux, ont été incapables de lire le moindre mot; pour moi, je déclare qu'ainsi affublé, je ne me serais pas chargé de distinguer un homme d'un chapeau à travers un voile si peu transparent.»

ANNONCES.

AVIS POUR MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.



J'ai l'honneur d'annoncer que je suis arrivé avec un transport de TRES-BEAUX CHEVAUX de selle, de voiture et de tilbury, chez M. DUBOIS, au Chariot de Brabant, faubourg Ste-Marguerite.

HILGERS. 1052

CHEVAL de SELLE à VENDRE rue St. Séverin, n° 53. 965

A Louer

UN BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste-Ursule, n° 889. 1051

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

MAISON DE CAMPAGNE CHARMANTE,

PRES DE CHOKIER, LEZ-LIEGE,
Entourée d'environ 2 hectares de cour, jardins, terrasses, bosquets, étangs et vergers, le tout contigu et à peu de distance de la Meuse, ainsi que de la grande route de Liège à Huy.

Cette propriété, placée dans un des plus beaux sites des environs de la Meuse, en face du château de M. le comte de Hemricourt, réunit tous les avantages pour en faire à peu de frais une villa ravissante.
S'adresser à M^{re} BIAR, notaire à Liège, FRAIKIN, notaire à Chokier, ou à M. SCHMIDTBORN, sur les lieux mêmes. 1027

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ UNE FABRIQUE

PRODUITS CHIMIQUES

L'usine Marche, PRES DE CHOKIER, LEZ-LIEGE.

Cet établissement réunit, par sa distribution, sa situation et la proximité de la grande route de Liège à Huy, ainsi que des avantages que l'on trouverait rassemblés. Son emplacement sur une étendue superficielle de terrain d'environ 2 hectares qui ne forme qu'un ensemble, le rend aussi susceptible d'un grand développement.
S'adresser à M^{re} BIAR, notaire à Liège, FKAIKIN, notaire à Chokier, ou à M. SCHMIDTBORN, à l'établissement susdit. 101

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIEGE.

QUAI DE LA BATTE, n° 1112.
Mercredi, jeudi, vendredi, 1, 2 et 5 août 1858, à deux heures de relevée, vente des Gages surannés.
Le 26 juillet 1858. Le Directeur, Félix JEROTTE.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE
DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pommade du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE FLONE, AMAY, JEHAY ET ST.-GEORGES.
PUBLICATIONS NOUVELLES EN EXÉCUTION DE L'ART. 15 DE LA LOI DU 2 MAI 1857.

Le ministre des travaux publics,
Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;
Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Flône, Amay et Jehay formée le 18 août 1825, par le sieur Paquô (Théodore-François), domicilié à Flône;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous la commune de Saint-Georges formée le 12 mai 1828, par le sieur Paquô (Théodore-François), domicilié à Flône;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857;

Arrête:
Art. 1^{er}. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.
La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.
Bruxelles, le 12 juin 1858.

Nothomb.

Suit la demande.

Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le 31 décembre 1818, et renouvelée le 21 août 1825, le sieur Paquô (Théodore-François), domicilié à Flône, a demandé la concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 545 bonniers 55 perches carrées 14 aunes carrées, situés dans les communes de Flône, Amay et Jehay, et dont les limites sont ainsi qu'il suit:

Au nord, partant du bois de St.-Lambert par le chemin dit drève de Gaillard (Saul), en longeant le côté sud de ce chemin jusqu'à l'angle nord-est de la ferme dite de la Brasserie à Jehay; de ce point, par une ligne droite longue de 1.577 aunes, allant vers le nord-est et aboutissant au pont del Macralle établi sur le ruisseau de Flône entre le bois de Jehay et celui de Warfusée;

A l'est, suivant la limite entre les bois de Jehay et Flône, d'une part, et celui de Warfusée, d'autre part, en traversant une allée de hauts arbres jusqu'à la grande voie qui sépare la commune de St.-Georges de celle de Flône; poursuivant cette grande voie jusqu'à l'endroit où se trouvent placés une borne et un fort piquet en chêne, à cinq aunes neuf palmes de distance du clos Mossoux;

Au sud, de là, par une ligne droite longue de 1.444 mètres, se dirigeant vers le sud-ouest et finissant à l'angle nord-est du bâtiment des usines de Flône, situées au ravin de Flône; de cet angle, par une seconde ligne droite longue de 890 aunes, se terminant à une borne placée à la haie qui sépare les biens communaux d'Amay des champs de la ferme du Rusmont;

A l'ouest, longeant cette haie jusqu'au chemin de la ferme du Rusmont, à l'endroit où il a existé une mare dite vivier Lacroix; prenant le grand chemin qui passe devant la ferme aux Payreuses dite Wesmael, et le continuant jusqu'au carrefour formé entre autres par le chemin du Grand-Vialmont; de ce point, par une ligne droite longue de 464 aunes, allant vers le nord et aboutissant à l'endroit où se réunissent les sources venant des bois du Petit-Cheneux et du Fays; enfin, suivant la limite entre les bois de Jehay, d'une part, et ceux du Petit-Cheneux, du Fays et de St.-Lambert, d'autre part, jusqu'au chemin dit drève de Gaillard (Saul), lieu de départ.

Le pétitionnaire a offert aux propriétaires de la surface le 80^e panier ou 10 cents par bonnier métrique.

A la députation permanente du conseil provincial, Messieurs,

Le soussigné Paquô (Jean-Théodore-François), de Flône, concessionnaire de mines et exploitant, a l'honneur de vous exposer:

Que dans sa pétition de demande en maintenance de concession de mines de houille, renouvelée le 21 août 1825 et publiée par votre arrêté du 27 septembre suivant, il s'est glissé une erreur de délimitation au nord.

Cette limite est décrite comme suit à votre arrêté susmentionné ainsi qu'au plan: « Au nord, partant du bois de St.-Lambert par le chemin dit drève de Gaillard (Saul), en longeant le côté sud de ce chemin jusqu'à l'angle nord-est de la ferme dite la Brasserie à Jehay; de ce point, par une ligne droite longue de 1.577 aunes, allant vers le nord-est et aboutissant au pont del Macralle, établi sur le ruisseau de Flône entre le bois de Jehay et celui de Warfusée. »

La limite desdites propriétés n'est point au pont del Macralle, elle est à environ quatorze aunes en amont à l'angle formé à la terre ou sart nouveau par les limites séparatoires des communes de Flône, de Jehay et de St.-Georges, et enveloppe une parcelle d'un bonnier 27 perches 88 aunes, appartenant au bois domanial et faisant partie de la commune de Flône.

Toute mine que soit cette parcelle, elle doit cependant rentrer dans ma délimitation ainsi qu'elle y a été précédemment comprise; et d'ailleurs M. Vandenstein, demandeur en concurrence, n'a jamais entendu comprendre dans sa demande aucune portion du bois domanial ni de la commune de Flône.

Le soussigné vient en conséquence demander que sa limite nord soit redressée comme suit:

« Du point A au bois de St.-Lambert, une ligne droite par la drève de Gaillard (Saul), passant à 60 aunes sud de la Brasserie à Jehay B, et aboutissant à la limite des communes de Flône, Jehay et de St.-Georges, à 14 aunes en amont du pont dit Macralle H, séparant également le bois domanial de Flône d'avec celui de Jehay. Cette ligne parcourt une longueur totale de 2.605 aunes. »

Ce redressement n'a d'autre but que la régularité de la délimitation de la ligne nord de sa demande.

Il joint à la présente requête un plan figuratif de ce redressement, lequel, comparé avec le plan de sa demande, en démontrera la nécessité.

Quoi faisant, etc.
(Signé) Th. Paquô.

Demande en extension de concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 17 mai 1828, sous le n° 1056 du répertoire particulier, le sieur Paquô (Théodore-François), de Flône, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 555 bonniers 79 perches 2 aunes carrés, dépendant de la commune de St.-Georges, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord, partant de la jonction du chemin de Rogerée à Bodegnée avec celui de Hapsée à Flône dit Entre-Deux-Hauteurs, par une ligne droite longue de 2.246 aunes, se terminant au clocher de l'église de St-Georges;

A l'est, prenant alors le chemin de St-Georges au château de Warfusée dit des Brouesses ou du Many, et le continuant jusqu'à la drève et haie du château de Warfusée;

Au sud, suivant cette drève en passant devant l'entrée de la ferme et du château de Warfusée; puis longeant le mur se dirigeant à l'ouest, jusqu'à la maison Doyen (Lambert); de cette maison par une ligne droite longue de 665 aunes environ, finissant à la maison Remy, volant à l'entrée du chemin dit tige des Boyys; de cette maison, par le chemin dit tige Delbousse ou chemin de Warfusée à Flône, jusqu'aux limites des communes de St-Georges et de Flône, formant aussi celle des bois de Warfusée et de Flône à l'endroit où il existe une borne en pierre de grès.

A l'ouest, côtoyant ensuite lesdites limites jusqu'au ruisseau de Flône au pont dit del Macralle; prenant alors le chemin de Flône à Hapsée, dit Entre-deux-Hauteurs, et le continuant jusqu'au point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers 10 cents par bonnier métrique.

BOURSES.

PARIS, LE 25 JUILLET.

Trois p. c.	80 95	Actions réunies	—
Quatre p. c.	105 30	Différée ancienne	—
Cinq p. c.	111 35	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque	2660	De l'active	25
Obl. vil. de Par.	1160	Id. passive	—
Emprunt belge	105 3/4	Emp. rom.	101 7/8
Société Générale	1445	Rente de Naples	99 10
Mutualité	—	Empr. portugais	—
		Miguiliste	—

LONDRES, LE 24 JUILLET.

5 1/2% consolidés	94 1/4	Différées	9 1/8
BELGE 1852, c. d.	—	Passives	5 1/8
HOLL. Dette active	55	Russie	—
PORTUG. 5 p. c.	36 1/4	BRESIL	80 5/4
Id. 3 p. c.	24 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	22 1/4		

AMSTERDAM, LE 25 JUILLET.

HOLL. Dette activ.	102 7/16	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2	55 9/16	POLOGNE L. fl. 500	—
Différée	—	Prus. L. de Rd. 50	—
Billet de change	25 5/8	ESPAGNE E. Ard.	21 5/8
Obl. synd. d'am	96 1/4	Dito grd.	—
" 5 1/2	80 1/4	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	169 7/8	" nouv.	—
" nouvelle	—	" passive	—
Russie. Hope et Co	105 1/2	AUTR. Métall. 5	105 1/8
" 1829, 5	105 1/4	BRES. Obl. à Lond.	79 15/16
Inscr. au gr. livre	70 5/8		

ANVERS, LE 26 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	116 1/2	P
" Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2	et A
Empr. de 48 mill.	101 7/8	A ET. ROM. Lev. 1852	101 5/8	
Id. de 30 mill.	92 1/2	P Cert. à A. 1854	100 3/4	P
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			

CHANGES.

A Amsterdam. C. jours	58 1/2	P
Id. 5 mois	—	P
Rotterdam. C. jours	58 1/2	P
Id. 5 mois	—	P
Paris. C. jours	18 av.	A
Id. 2 mois	58 p.	A
BRES. Em. L. 1854	79 5/8	P
ESPAGNE. Ardoins	21 5/8	et P
Dette passiv. 1854	6	P
" Différée	—	P
DANEMARC. E. NOLL.	95 1/2	A
Dito à L.	75 1/4	P
Bruxelles et Gand	18	A

BRUXELLES, LE 26 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries	—
Emp. Rothschild	101 7/8	P Tapis	—
Fin courant	—	P Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 5/8	P Mutualité	117 5/8
Fin courant	—	P S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	98 1/2	P Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	851	P Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1760	P Bornage	—
S. de Comm. de c.	150	P Houyoux	—
B. de Belgique	—	P Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	P Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	P Luxembourg	100 1/2
Banque Foncière	100 1/4	et A Civile	—
Idem	—	P Herve	—
Fleury	—	P Ch. de Fer de Col.	1000
Hornu	—	P Ch. de B., M. et B.	—
Scllessin	—	P Asphalt.	—
Soc. Nationale	—	P Holl. Dette active	54 5/4
Levant du Fleury	—	P Losrenten inscrit	100
Ougrée	—	P Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham	—	P Naples. C. Falcon	95 1/4
Chemin de Fer	—	P Espagne. Ardoins	21 5/8
Vennes	—	P Fin courant	—
St-Léonard	—	P Prime un mois	21 5/8
Chatelineau	—	P Différée de 1850	—
Verreries	—	P Idem de 1855	—
Betteraves	—	P Passives	—
Verr. de Charl.	—	P BRESIL. E. de Roth.	80
L'Espérance	—	P Rome. E. de 1854	101 7/8

VIENNE, LE 18 JUILLET.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1443 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 JUILLET.
Le brick belge Président, v. de St-Domingue, ch. de café. — La barque russe Hoppet, v. de Gamie Carley, ch. de goudron et bois. — Le brick meckl. Cathinka, v. de Riga, ch. de bois. — Le pleyt kniph. Vrouw Maria, v. de Rotterdam, en lest. — Le pleyt belge Syrène, ven. de Londres, ch. de div. march.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 26 JUILLET 1858.
Froment, l'hectolitre fr. 20 85.
Seigle, idem " 15 09.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège